

PROCÈS-VERBAL
DE LA SIXIÈME SÉANCE DU COMITÉ DE PARENTS
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
TENUE LE 16 MARS 2021 À 19 H
PAR VIDÉOCONFÉRENCE « TEAMS »

PRÉSENCES

Présidente

Marilyne Héroux

INVITÉS:

Denis Lemaire

Jean-François Gamache

REPRÉSENTANT (E) S :

École de la Passerelle, Le Sablon d'Or, Masson

Émilie Stichelbout

École de la Source

Sébastien Lamy

École de la Tortue-des-Bois

Marie-Ève Dubuc

École des Bâtisseurs

Maxime Trudel

École des Phénix

Marilyne Héroux

École des Vallons, N.-D.-de-la-Joie, N.-D.-des-Neiges

Marilyn Diamond

École Dominique-Savio

Marie-Claude Gauthier

École Félix-Leclerc

Cynthia Boucher

École Jacques-Buteux

Martin Larouche

École Notre-Dame (*Mont-Carmel*)

Mélissa Gilbert

École La Croisière, Plein Soleil, Primadel

Geneviève Racine

École Lac-à-la-Tortue

Caroline Thellend

École La Providence

Nancy Nadon

École Saint-Jacques

Josianne Ricard

École Sainte-Marie

Marie Claire Blais

École secondaire des Chutes

Dominique Meunier

École secondaire du Rocher

Nathalie Ayotte

École secondaire Paul-Le Jeune

Isabelle Thiffault

Représentante comité CSEHDAA

Élise Courcelles

SUBSTITUTS :

École de la Passerelle, Le Sablon d'Or, Masson

Nancy Laplante

École de la Tortue-des-Bois

Céline Leblanc

École des Bâtisseurs

Mylène Larrivée

École Immaculée-Conception

Catherine Paris

École Saint Paul/Sainte-Flore

Kevin Teasdale Dubé

École secondaire Paul-Le-Jeune

Alain Tousignant

École secondaire Val-Mauricie

Samira Masri

ABSENCES :

École Centrale

Maryse Awashish

École de la Petite Rivière, Villa-de-la-Jeunesse

Jeanne Trépanier

École de l'Énergie

Maxime Guèvremont

École des Boisés

Francis Gingras

École Jacques-Plante

Mélanie Godin

École Immaculée-Conception

Jean-François Bouvette

École Notre-Dame de l'Assomption
École Saint Paul/Sainte-Flore
École secondaire Champagnat
École secondaire Val-Mauricie

Valérie Bouchard
David Gélinas
Isabelle Deschênes
Benoît St-Onge

Madame Nathalie Gaudreault agit à titre de secrétaire d'assemblée.

05.01 PRÉSENCES, CONSTATATION DU QUORUM ET MOT DE BIENVENUE

Madame Marilyne Héroux constate qu'il y a quorum et souhaite la bienvenue à tous. Elle mentionne que les membres auront des réponses à certaines incompréhensions grâce à la présence de monsieur Denis Lemaire, directeur général du CSSÉ et monsieur Jean-François Gamache, secrétaire général du CSSÉ pour la présentation des recommandations du comité de vérification. Une période de questions est prévue. Cette séance a été allégée afin de prendre le temps de poser des questions et d'y avoir des réponses. Elle mentionne que la restructuration dans laquelle nous sommes depuis 4 mois était un passage obligé. Il aurait fallu le faire éventuellement de toute façon. Le fait d'être en pandémie, nous le permet sans trop que ça nuise au mandat du comité de parents. Avec les changements à venir, il sera plus facile et agréable de travailler tous ensemble pour la réussite et le bien-être des élèves.

05.02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 05.01 Présences, quorum et mot de bienvenue;
- 05.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 05.03 Présence de monsieur Jean-François Gamache, secrétaire général du CSSÉ et de monsieur Denis Lemaire, directeur général du CSSÉ / Présentation des recommandations du comité de vérification et mise au point sur la situation;
- 05.04 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2021 et suivi;
- 05.05 Correspondance;
- 05.06 Période réservée à l'assistance;
- 05.07 Rapport du trésorier (Martin Larouche);
 - Résolution pour les états financiers au 31 janvier 2021;
 - Résolution pour les états financiers au 28 février 2021;
 - Prévisions budgétaires 2021-2022.
- 05.08 Rapport des représentants parents du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie ;
- 05.09 Rapport de la représentante du CCSEHDAA ;
- 05.10 Rapport des délégués à la FCPQ;
- 05.11 Rapport des conseils d'établissement et questions des membres;
- 05.12 Comités de travail :
 - 1) Formations et événements ;
 - 2) Reconnaissance ;
 - 3) Documentation/Archives ;
 - 4) Règles de régie interne;
 - 5) Contribution parentale;
 - 6) Trésorerie.
- 05.13 Affaires nouvelles;
- 05.14 Appréciation de la rencontre;
Prochaine réunion – 13 avril 2021 à 19h;
- 05.15 Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 37 210316 Madame Cynthia Boucher propose l'adoption du projet d'ordre du jour avec l'ajout de la proposition de la Politique sur la gratuité et la contribution parentale qui sera présentée par Monsieur Gamache.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05.03 PRÉSENCE DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS GAMACHE, SECRETAIRE GÉNÉRAL DU CSSÉ ET DE MONSIEUR DENIS LEMAIRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CSSÉ / PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET MISE AU POINT SUR LA SITUATION

Monsieur Lemaire mentionne que pour le Centre de services scolaire de l'Énergie, il est très important qu'il puisse soutenir le comité de parents et que l'harmonie règne. Et c'est la raison pour laquelle Maître Gamache et lui sont présents pour faire une présentation des recommandations du comité de vérification qui ont été entérinées par le conseil d'administration. Ils sont prêts à répondre à toutes les questions.

Maître Gamache présente la chronologie des événements qui ont résulté aux recommandations du comité de vérifications. Il fait mention que le comité de parents doit présenter chaque année ses prévisions budgétaires.

Le poste budgétaire du programme de reconnaissance des prévisions budgétaires 2020-2021, présentées à l'automne 2020, a soulevé des questionnements. Le CSSÉ était au courant qu'il existait le volet reconnaissance, mais cette année, ce poste budgétaire faisait référence à une annexe (annexe 1) des règles de régie interne du comité de parents. Le secrétaire général a collaboré avec la présidente afin de prendre connaissance des règles de régie interne en place ainsi que de l'annexe 1. Celle-ci faisait mention de cartes-cadeaux remises aux membres selon le nombre de rencontre et le nombre de travaux auxquelles un membre participait.

Monsieur Gamache explique que cette pratique ne correspond pas aux orientations prises par le centre de services scolaire et qu'il y avait des incidences au niveau fiscal. Il peut également y avoir des incidences lorsqu'un membre porte un double chapeau en recevant cette reconnaissance, soit en étant commissaire, membre du C.A. ou employé du CSS.

Il y a eu des échanges privés entre le service du secrétariat général et la présidente. Monsieur Gamache précise que ces échanges et questionnements étaient privés pour ne pas alarmer les membres ni de porter préjudices à qui que ce soit et ce, à la demande de monsieur Gamache.

Le comité de vérification a fait son travail en février avec les informations disponibles, ce qui a mené aux recommandations. Ces recommandations étaient en pièces jointes lors de la convocation de la présente séance. Monsieur Gamache en fait la lecture.

Voici le résumé :

Il mentionne que la comptabilité de juillet 2015 à novembre 2020 a été faite par des parents-membres de bonne foi, bénévole et qu'il y a eu beaucoup de changements à la trésorerie et la présidence. Ceci a eu pour incidence que des documents sont manquants, perdus ou non-disponibles. C'est la raison pour laquelle la firme externe aura à faire le point et présenter des recommandations.

Au niveau du compte bancaire du C.P., il sera fermé et les transactions seront gérées par le Centre de services scolaire. Le comité de parents pourra faire la gestion de son budget selon les besoins du comité, avec les balises déterminées par le C.A. du CSSÉ. Le C.P. pourra continuer d'en faire un usage selon les paramètres accordés par le conseil d'administration, de faire ses suivis et ses travaux comme à l'habitude avec les sommes allouées, mais ne pourra plus émettre de chèque par lui-même. Le tout devra passer par le Centre de services scolaire. De plus, les

montants non utilisés ne seront plus reportés à l'année suivante. La reconnaissance par le biais de cartes-cadeaux a été suspendue et celles qui avaient déjà été achetées (et qui devaient être remises en décembre) seront remises par la présidente à la directrice des ressources financières. Les cartes-cadeaux seront utilisées aux fins des activités courantes du Centre de services scolaire.

Les activités de reconnaissance du comité de parents devront respecter les recommandations, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas être en lien avec le nombre de participation. Tous les membres bénévoles du comité de parents devront être favorisés. Toute forme monétaire ou quasi-monétaire ne sera pas acceptée.

Le secrétaire-général parle du rôle et fonctions du comité de parents en collaboration avec le Centre de services scolaire.

Monsieur Alain Tousignant demande à monsieur Gamache s'il sera disponible afin de les aider lors de la révision des règles de régie interne. La réponse est positive.

Monsieur Lemaire mentionne que normalement les cadeaux d'une valeur de 50,00 \$ sont considérés comme acceptables.

Monsieur Gamache nous indique la venue du Centre d'acquisitions gouvernemental depuis le 1^{er} décembre 2020 et que nous sommes tenus de faire les achats de papeterie, entre autres, pour notre centre de services scolaire et aussi pour le comité de parents via le CAG.

Monsieur Lemaire explique qu'il sera plus sécurisant que ce soit le Centre de services qui gère l'aspect financier du comité de parent. Il y aura des audits à chaque année au même titre que le centre administratif. Il mentionne qu'en ce moment, il y a des pièces justificatives qui sont manquantes et que c'est la raison pour laquelle il croit que ce sera plus sécurisant pour tout le monde.

Madame Héroux dit qu'en lien avec les recommandations, il a été demandé à la Caisse populaire de faire sortir les relevés de caisse de 2015 à 2020. Si le comptable externe le demande, ils feront sortir les chèques aussi.

Démission de la présidente : Madame Marilyne Héroux nous fait la lecture de sa lettre de démission, effective à la fin de la présente séance. Madame Isabelle Thiffault deviendra présidente par intérim à la fin de la séance. Il y aura donc des élections en avril.

POLITIQUE RELATIVE À LA GRATUITÉ SCOLAIRE ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES DES PARENTS OU DES ÉLÈVES

Monsieur Gamache présente le document-projet sur la politique et demande au comité de parents son adoption, afin de pouvoir le présenter à la prochaine rencontre du conseil d'administration à des fins d'adoption.

RÉSOLUTION 39 210316 :

Monsieur Martin Larouche propose l'adoption du projet de politique relative à la gratuité scolaire et contributions financières exigées aux parents ou élèves tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 40 210316 :

À 20 h 45, madame Émilie Stichelbout propose la suspension de la rencontre afin de prendre une pause.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pause

RÉSOLUTION 41 210316 :

À 20 h 50, madame Marilyne Héroux propose la réouverture de la rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05.04 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 ET SUIVI

RÉSOLUTION 42 210316 :

Madame Marie-Ève Dubuc propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUIVI

Au point 4.06 Période réservée à l'assistance :

Puisque c'est ressorti dans les appréciations de la rencontre, plusieurs personnes se questionnent sur le rôle d'une personne du public. Madame Héroux explique :

- Le comité de parents n'est pas reconnu comme étant « public » d'emblée. Le conseil d'Établissement et le conseil d'administration le sont. Pour qu'il soit public, ce doit être décrit dans les règles de régie interne ;
- Ce point (période réservée au public) n'aurait pas dû être dans l'ordre du jour.
- Ce qui a été mentionné à monsieur Pichette lorsqu'il a indiqué qu'il voulait être présent pour la séance de février : la période, le temps alloué, les modalités de prise de parole et les modalités de suivi. Comme décrit par la FCPQ.
- Le rôle de la présidence est qu'il n'y ait pas de débat entre les membres du public et le comité de parents. L'intervention de monsieur Pichette, bien qu'il soit président sortant et membre du conseil d'administration, n'avait pas lieu d'être.
- L'intervention de madame Héroux afin d'arrêter monsieur Pichette, avait pour but de lui rappeler son rôle en tant que membre du public. La lettre dont monsieur Pichette faisait mention, était destinée au comité de vérification du Centre de services scolaire. La présidente avait été mise en copie conforme mais ledit courriel n'était pas adressé au comité de parents. Le CSSÉ est intervenu auprès de monsieur Pichette.
- Au lendemain, il a fait l'envoi du même courriel à la présidente et à la secrétaire administrative. Comme ce même courriel était adressé au comité de vérification, nous n'avons pas à le partager au Comité de parents tel qu'indiqué par le CSSÉ.
- Il a été indiqué à monsieur Pichette qu'il aura la possibilité de s'exprimer sur la situation au besoin.

05.05 CORRESPONDANCE

- Lettre de démission de madame Marilyne Héroux en tant que présidente.
- Lettre de démission de monsieur Martin Larouche en tant que délégué 2 de la FCPQ.

05.06 PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune assistance

05.07 RAPPORT DU TRÉSORIER

- Résolution pour les états financiers au 31 janvier 2021 :
Solde au livre de 32227,16 \$ de décembre.
En ajoutant les cartes-cadeaux au montant de 1700,00 \$ monte le solde au livre à 33927,16 \$.

RÉSOLUTION 43 210316 : Madame Mylène Larrivée propose l'adoption des états financiers et des prévisions budgétaires tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Résolution pour les états financiers au 28 février 2021 :
Solde au livre de janvier de 32221,21 \$ en ajoutant le 1700,00 \$ des cartes-cadeaux 33921,21 \$.

RÉSOLUTION 44 210316 : Madame Mylène Larrivée propose l'adoption des états financiers et des prévisions budgétaires tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Prévisions budgétaires 2021-2022 :
Madame Héroux demande aux membres de réfléchir sur quel genre de travaux le comité aimerait travailler puisque monsieur Gamache a mentionné que les prévisions doivent être remises au CSSÉ au 15 mai.

05.08 RAPPORT DES REPRÉSENTANTS PARENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSÉ

Madame Josiane Ricard présente les 3 points discutés au C.A. concernant le comité de parents :

- École Félix-Leclerc : concernant la continuation du volet musique au secondaire, après consultation sur les 16 finissants, 8 élèves ont fait un autre choix, 4 élèves iront au Séminaire, 1 élève est scolarisé à la maison et 3 élèves veulent poursuivre en musique. Il y aura donc arrimage entre Val-Mauricie et Félix-Leclerc afin que l'enseignante spécialiste en musique puisse leur offrir les 8 périodes musique au lieu de 10 comme prévu. En 2022, Val-Mauricie pourrait offrir le profil musique et devenir « Art-études »;
- École des Bâtisseurs et La Centrale profiteront d'un budget « embellissement » de cours d'école;

- École des Phénix : Suite à ce que l'on a vu dans les médias; une plaque commémorative à l'effigie de monsieur Antoine Hallé pourrait être installée à l'école ainsi qu'un mot à l'agenda des élèves. Par contre, monsieur Jolivet demande à ce que l'école soit appelé « le complexe Antoine-Hallé ». À ce sujet, il a écrit au Premier Ministre Legault et celui-ci a rejeté sa demande et indiqué que la décision revient à l'école et au CSSÉ.

05.09 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DU CCSEHDAA

La prochaine rencontre aura lieu le 7 avril. Un courriel a été envoyé par madame Courcelles sur le forum ouvert pour tous les parents des élèves HDAA qui se tiendra ce samedi, 20 mars de 8h30 à 12h. Ce forum, de la FCPQ offre gratuitement des ateliers sur l'organisation et le financement des services aux élèves HDAA :

- Atelier sur les mesures pour répondre efficacement aux besoins de élèves HDAA;
- Atelier sur le plan d'intervention amélioré et efficace;
- Atelier sur processus d'assurance-qualité axé sur les services et la réussite.

05.010 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS À LA FCPQ

Le 25 février dernier, un courriel a été envoyé par la FCPQ qui transmettait une synthèse de l'atelier du dernier conseil général sur la consultation obligatoire des élèves dans les conseils d'Établissement. Ils travaillent sur un document de références.

Il y a eu consultation de la planification stratégique de la FCPQ à remettre pour le 15 mars qui a été fait par l'exécutif.

La FCPQ demande aussi une consultation sur la révision du modèle de financement des élèves HDAA. Elle sollicite les C.É. et les C.P. afin de les alimenter au niveau de la révision de la codification des élèves à remettre pour le 22 mars. Madame Courcelles demande s'il y a des intéressés pour y travailler. Madame Marie-Ève Dubuc démontre un intérêt à collaborer. Autrement, les avis d'intérêts peuvent être remis à madame Nathalie Gaudreault.

Le président de la FCPQ a envoyé un courriel concernant une consultation publique demandée par le ministre pour assurer la persévérance scolaire et favoriser la réussite éducative des élèves du Québec pendant et après la pandémie. Les consultations auront lieu les 31 mars et 1^{re} avril prochain. Les comités de parents sont invités à participer ou déposer un mémoire avant le 9 avril. Voici les trois thèmes qui seront abordés : la réussite éducative et le rattrapage, l'évaluation et l'encadrement pédagogique et la santé mentale et le bien-être à l'école.

Il y aura un Congrès virtuel des 45 ans de la FCPQ du 25 au 29 mai. Le tarif préférentiel est valide jusqu'à la mi-avril. La fédération offre une gratuité par école. Le comité de parents a aussi un crédit de 1500,00 \$ lié au congrès annulé de l'an dernier. Donc, ceux et celles qui veulent participer doivent remettre leur nom à madame Courcelles ou madame Gaudreault afin d'avoir un accès gratuit.

Mesdames Dubuc, Stichelbout et Ricard démontrent un intérêt. Madame Courcelles propose d'en parler dans les conseils d'établissement.

05.011 RAPPORT DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT ET QUESTIONS DES MEMBRES;

La présidente sollicite les membres mais aucun ne se prononce.

05.012 RAPPORT DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT ET QUESTIONS DES MEMBRES

- 1) Formations et événements (Élise Courcelles)
- 2) Reconnaissance (Isabelle Thiffeault) : Le comité reconnaissance et le comité formations et événements se sont regroupés le 18 février. Considérant la situation pandémique, plusieurs plans ont été évalués, par exemple, un souper au restaurant, une rencontre dans une salle avec un traiteur ou une boîte repas sous un chapiteau, partager un repas en Teams ou fêter Noël en juin, etc. La situation pandémique devra être prise en considération en juin, ainsi que les recommandations du comité de vérification. Madame Stichelbout suggère un spectacle virtuel.

Le volet distinction reconnaissance FCPQ avec les critères et les objectifs : reconnaître l'engagement exceptionnelle, l'engagement du parent qui se démarque à promouvoir ou à favoriser l'engagement des autres parents. Il est possible de soumettre des candidatures d'engagement parental favorisant les liens avec la communauté, avec le milieu scolaire et avec les autres parents qui s'engagent pour stimuler cet engagement parental. Les candidatures doivent être soumises avant le 30 juin. Le sous-comité devra entériner les candidatures afin que le 8 avril 17h, il puisse y avoir résolution. Envoyez vos candidatures par courriel à madame Isabelle Thiffeault

RÉSOLUTION 44 210316 : Madame Émilie Stichelbout propose que les mises en candidature soient reçues avant le 8 avril 17h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 3) Documentation/Archives (Martin Larouche) : Les tutoriels pour le logiciel Teams ont été mis en place.
- 4) Règles de régie interne : Monsieur Alain Tousignant prendra en charge le sous-comité (au lieu de madame Héroux) d'ici la fin des travaux. La réunion du 9 mars a été annulée considérant que messieurs Lemaire et Gamache devaient venir parler des recommandations.
- 5) Contribution parentale : Le tout a été fait en début de séance.
- 6) Trésorerie : Tout sera géré par le Centre de services scolaire de l'Énergie.

05.013 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

05.014 APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE

Madame Héroux demande aux membres de compléter la feuille d'appréciation de la rencontre qu'ils recevront par courriel.

05.10 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra le mardi 13 avril 2021 à 19h en vidéoconférence Teams.

05.11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente remercie les membres qui l'ont soutenu. Madame Marie-Ève Dubuc propose d'applaudir madame Héroux pour tout le travail exécuté.

RÉSOLUTION 45 210316 : À 21h47, madame Héroux propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Marilyne Héroux
Présidente



Nathalie Gaudreault
Secrétaire administrative